



LETTRE DE CONSULTATION

MARCHÉ DE SERVICES

MISSIONS D'AUDIT DANS LE CADRE DE L'OPERATION « PRÉFÉRENCE COMMERCE »

Consultation n°2026 - RTC - 6094

Date limite de réception des plis :

Le vendredi 18 septembre 2026 à 12:00 heures

Organisme acheteur

Chambre de Commerce et d'Industrie de Vendée en tant que pouvoir adjudicateur
16 rue Olivier de Clisson - CS 10049 - 85002 LA ROCHE SUR YON Cedex
T : 02 51 45 32 32
SIRET : 188 500 490 00019

SOMMAIRE

1. OBJET DE LA CONSULTATION	3
2. MODE DE PASSATION ET FORME DU CONTRAT	3
3. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	3
4. PRÉSENTATION DE L'OFFRE	3
5. REMISE DES OFFRES	3
6. EXAMEN DES OFFRES	4
7. DIFFICULTÉ À REMETTRE UN PLI PAR VOIE ÉLECTRONIQUE.....	5



1. OBJET DE LA CONSULTATION

La CCI Vendée lance une consultation ayant pour objet de confier au titulaire les missions d'audit dans le cadre de l'opération « Préférence Commerce ».

La prise d'effet du contrat est prévue à la notification du marché le 1^{er} novembre 2026.

2. MODE DE PASSATION ET FORME DU CONTRAT

La procédure de passation est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

L'accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum en quantité de 150 visites, est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Le contrat prendra la forme d'un marché ordinaire à prix unitaires.

La négociation sera possible avec l'ensemble des candidats, mais la CCI Vendée se réserve la possibilité d'attribuer sur la base des offres initiales.

3. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est composé des éléments suivants :

- 1) La présente lettre de consultation
- 2) Le Cahier des charges valant Acte d'Engagement (CCAÉ)
- 3) Le Bordereau de Prix Unitaires valant Détail Quantitatif Estimatif (BPU-DQE)
- 4) Le référentiel CHR
- 5) Le référentiel Commerce

4. PRÉSENTATION DE L'OFFRE

Il est attendu des candidats de remettre :

- Le CCAÉ dûment complété ;
- Le BPU-DQE complété
- Un mémoire technique répondant aux exigences du CCAÉ et fournissant les informations nécessaires à l'analyse du critère « Valeur technique » (60 %), avec notamment :
 - o La présentation de sa structure et de son organisation territoriale
 - o Expérience et liste des principales prestations effectuées en tant que client mystère au cours des trois dernières années, la date et l'entreprise
 - o Le profil et la formation des enquêteurs
 - o La méthodologie employée pour répondre aux critères exigés

Le délai de validité des offres est de 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

5. REMISE DES OFFRES

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.vendee.cci.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis soit :

- sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
 - lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
 - lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.
- par voie électronique, en déposant le pli sur un serveur accessible gratuitement par la CCI via Internet. Le candidat indiquera alors dans une correspondance sur le profil d'acheteur, avant la date limite de remise des plis, l'adresse et l'éventuel code d'accès à la copie de sauvegarde.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

CCI Vendée
Service Achats & Marchés Publics
16 rue Olivier de Clisson
85002 La-Roche-sur-Yon cedex

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents remis dans le cadre de la remise d'offres n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

6. EXAMEN DES OFFRES

Les offres seront analysées sur les critères suivants :

- 1) Prix sur la base du DQE : 40%
- 2) Valeur technique : 60%
 - Mode opératoire (méthodologie et organisation de travail) (20%) ;
 - Moyens affectés à la prestation (formation et expérience) (40%).

Modalités de calcul des notes :

Pour le critère Valeur technique :

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération indiquée.**

Par exemple un candidat qui répond en tout point au 1^{er} sous-critère de la valeur technique obtiendra la note maximale, dans le cas présent, pour ce sous-critère, le candidat aura 20.

Dans l'hypothèse où l'analyse se fait sur une seule offre, les points obtenus seront la résultante de la qualité de l'offre, ce qui amène que la note maximale ne sera obtenue que si le candidat répond en tout point à la demande.

La note totale des critères est la résultante de l'addition des notes des sous-critères.

Pour le critère Prix :

L'attribution de la note s'effectue par application d'une formule mathématique, tenant compte de la différence des offres avec la note du candidat ayant présenté l'offre moins-disante :

$$\text{Note du prix pondéré} = \frac{\text{Montant de l'offre la plus basse}}{\text{Montant de l'offre analysée}} \times \text{pondération}$$

Dans l'hypothèse où l'analyse se fait sur une seule offre, la note maximale sera obtenue pour ce candidat.
Les offres anormalement basses au sens de l'article L2152-5, L2152-6, R2152-3 à R2152-5 du code de la commande publique du 5 décembre 2018 ne sont pas prises en compte dans le calcul.

La note totale du candidat est obtenue par addition des notes des critères pour obtenir un **total sur 100**.

7. DIFFICULTÉ À REMETTRE UN PLI PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

En cas de difficulté à déposer un pli par voie électronique, les candidats peuvent se rapprocher de l'assistance PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise/aide/assistance-telephonique>

Un guide d'utilisation et des films d'autoformation sont également disponibles :
<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseGuide&Aide>